



LE MOT DU PRESIDENT :

Mesdames, Messieurs les adhérents, je prends ma plume pour vous présenter mon premier bulletin de liaison.

Il me permettra de rester en contact et surtout de vous présenter les actions menées par l'Afacc48 et la Facc.

L'Afacc 48 se porte bien (elle compte 80 adhérents en 2012), le Conseil d'administration travaille assidûment pour faire évoluer cette Afacc et continuer le travail déjà engagé.

La saison des concours va commencer et je vais en profiter pour remercier toutes les personnes et les sociétés de chasses qui nous permettent d'organiser ce genre de manifestations si importantes pour la valorisation de notre mode de chasse.

A ce titre je tiens à remercier nos concurrents qui ont porté haut et fort les couleurs de notre département au niveau National.

Je pense à Regis Natalis et Christophe Massador (qui s'est classé troisième) sur l'épreuve rapprocheur, à Laurent Roujon et André Fages qui ont remporté la finale régionale sur le concours lièvre et se sont qualifiés à la finale nationale ainsi qu'à Nicolas Roques et ses collègues qui ont remporté la finale nationale lièvre pour l'Afacc Aveyron.

Enfin, je terminerai en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2013.

En espérant vous voir nombreux à toutes nos manifestations.

Le Président, Emmanuel ROUSSON

Sommaire

- ✓ **Le mot du président**
- ✓ **Compte rendu du CA du 31 aout 2012**
- ✓ **Concours Afacc 48 en 2013**
- ✓ **Informations du coté de la Facc Nationale**
- ✓ **Les membres du conseil d'administration de l'Afacc 48**
- ✓ **Bulletin d'adhésion 2013**
- ✓ **Boutique**

Réunion du Conseil d'administration de l'Association AFACCC 48

Du 31 Aout 2012 à ISPAGNAC.

Ordre du jour : Création du bureau Afacc 48 suite à la démission du président Mr Didier Valette

Les personnes présentes :Mr Natali Régis ; Mr Rousson Emmanuel ; Mr Roques Nicolas ; Mr Montialoux Sébastien ; Mr Roujon Laurent ; Mr Barriol Stéphane ; Mr Pujols Bernard; Mr Luben Didier

Mr Cladel Nicolas absent excusé

L'ensemble des personnes présentes ont souligné le travail remarquable qu'a fourni Mr Valette en tant que président de l'Afacc 48.

Il laisse une association avec un bilan financier très positif et deux concours qui ont une bonne notoriété.

Le nombre important d'adhérents nous a persuadé que l'Afacc 48 devait vivre, car nous sommes un département où la tradition du chien courant n'est plus à prouver. Par contre, il est certain que les chasseurs lozériens ont besoin d'une association tel que la notre pour les représenter auprès des diverses institutions ayant le pouvoir de décisions et pour défendre ce mode de chasse.

Fort de ce constat, nous avons procédé à l'élection du bureau :

Ont été élus à l'unanimité :

**Mr Emmanuel Rousson : Président
Mr Roques Nicolas vice président
Mr Montialoux Sébastien trésorier
Mr Roujon Laurent trésorier adjoint
Mr Luben Didier secrétaire
Mr Pujol Bernard secrétaire adjoint.**

Les concours prévus en 2013 auront bien lieu car ils sont le moteur de notre association, notre vitrine auprès des chasseurs et du public. De plus, ils permettent à nos adhérents de se rencontrer et ainsi de partager ensemble de notre passion pour le chien courant.

St GERMAIN DE CALBERTE le 9 et 10 Février à 8 heures



ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'AVENIR
DE LA CHASSE AU CHIEN COURANTS.

DEPARTEMENT DE LA LOZERE ORGANISE :

CONCOURS RAPPROCHEUR DANS LA VOIE DU SANGLIER



**Concours de chien à sanglier sur voie naturelle. Le samedi 12
découplés ; le dimanche 8 découplés et l'après-midi, une meute
découplée sur sanglier**

Renseignements et réservation Repas :

Mr BARRIOL 06 99 22 48 48

Mr ROUSSON 06 59 04 42 11

Avec la participation de l'association du
SAC et l'ACCA de St Germain de
Calberte.



MARVEJOLS les 2 et 3 Mars



ASSOCIATION FRANCAISE POUR L' AVENIR
DE LA CHASSE AU CHIEN COURANTS.
DEPARTEMENT DE LA LOZERE ORGANISE :

3^o CONCOURS DEPARTEMENTAL DANS LA VOIE DU LIEVRE

Organisé par l'AFACCC 48



**Rendez vous à 7 heures à la salle
paroissiale de Marvejols.**

**5 meutes lâchées à 8 et 10 heures
le samedi 2 et dimanche 3 Mars.**

**Les divers points de lâcher seront indiqués
pour les 2 journées.**

**Remise des prix dimanche à 15H.
Buvette et restauration sur place.
Avec la participation des sociétés
de chasse de Greze ; Marvejols ;
Le Monastier.**

**Mr Rousson 06 59 04 42 11
Mr Montialoux 06 30 58 74 95**



INFORMATIONS DU BUREAU NATIONAL DE LA FACCC

Édito

En constante augmentation

Le nombre de nos adhérents est en constante augmentation. Cela s'explique au moins par deux facteurs.

Tout d'abord la FACCC a comblé un vide qui existait jusqu'à sa création : les chasseurs aux chiens courants, largement majoritaires dans le paysage cynégétique national, n'avaient aucune représentativité. Si les bécassiers, les chasseurs de gibier d'eau ou de grand gibier, pour ne citer qu'eux, s'étaient rassemblés en associations, les chasseurs aux chiens courants restaient inorganisés. Le besoin évident de se retrouver au sein d'une organisation nationale représentative avec un maillage départemental important a été une motivation importante pour nos adhérents.

Le second facteur qui joue en notre faveur est certainement l'efficacité de cette représentativité. Les différentes lois chasse de 2000 à 2006 ont montré combien l'influence de la FACCC avait été forte : les chasseurs aux chiens courants ont été ceux qui ont le plus été favorisés par les dispositions réglementaires de ces lois. Dans la période actuelle, le parlement n'a pas dans ses projets une quelconque modification des textes qui régissent la chasse en France. Il n'empêche que la FACCC travaille activement grâce aux outils dont elle se dote à la défense de notre mode de chasse. S'adresser opportunément à ses interlocuteurs institutionnels, développer la communication avec ses adhérents, s'ouvrir au grand public, sont les axes de la politique poursuivie.

Nous atteindrons vraisemblablement le chiffre de 11 000 adhérents à la fin de cette année. Nous revendiquons légitimement un siège d'administrateur à la Commission Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et ne nous contenterons pas du strapontin que nous y occupons aujourd'hui. Nous l'avons clairement signifié à Bernard Baudin, président de la FNC, présent à notre assemblée générale en Isère au mois de juillet et confirmé par écrit sous la plume de notre président Marc Dudognon.

Bernard BANDERIER

Point adhésions au 31/08/2012

	Simple	Double	Junior	Nombre total d'adhérents
31 août 2012	9082	1406 (703 cotisations)	148	10636
Fin 2011	8939	1248 (624 cotisations)	137	10324
Différence	+ 143	+ 158 (+ 79 cotisations)	+ 11	+312

Nouvelles recrues au CA national

Suite aux démissions de Gérard SIFFERLEN et Pierre BOURBONNAIS, deux nouveaux membres ont rejoint le Conseil d'Administration de la FACCC :

- Alain BERNARD, président de l'AFACCC 41
- Sébastien VAN DEN BERGHE, membre du CA de l'AFACCC 02

Nous les en remercions et leur souhaitons la bienvenue !

Site internet et forum

Le site internet www.faccc.fr va être totalement relooké et modernisé. De nouvelles fonctionnalités sont prévues, notamment un portail intranet pour les AFACCC.

Sa mise en service est planifiée pour avril 2013.

A l'occasion de ce changement, le forum va être fermé temporairement, entre fin mars et mi-avril, pour « nettoyage ».

Anniversaire des 30 ans

Le Conseil d'Administration a décidé de l'organisation d'un rassemblement similaire à celui de Bonvaux en 2009 pour le 30^{ème} anniversaire de la FACCC (2019).

Des informations complémentaires vous parviendront en temps voulu...

Concours et épreuves

La prise de l'animal en concours

Lorsqu'il y a prise de l'animal de chasse par les chiens, cet évènement ne pénalise pas la meute en termes de points mais la prestation cesse à ce moment-là.

Il est rappelé que les juges ont la possibilité et le devoir (article 6 du règlement des concours de meutes) de demander aux concurrents de rompre les chiens s'ils constatent un risque de prise.

Pour le lièvre, le total des points pour la durée de la menée ne peut excéder 15 (1 pt/3min soit 45 minutes). Si les juges craignent la prise, ils peuvent demander à rompre les chiens au bout de 45 minutes de menée sachant que la meute ne peut gagner des points au-delà de cette durée. Le rapport chiens/conducteurs et l'obéissance pourront à cette occasion être évalués dans la partie « conduite de la meute » de la feuille de notation.

Périodicité de nos épreuves

Les finales nationales ont lieu tous les deux ans par espèce. Nous disposons donc de deux années pour effectuer les sélections qui conduisent à la finale.

Devant la multiplicité de nos épreuves et le peu de temps disponible entre fermeture de la chasse et 31 mars, date à partir de laquelle nous ne pouvons organiser d'épreuve en libre, il est préconisé dans la mesure du possible d'organiser sélections départementale et régionale la première année, la finale nationale ayant lieu la deuxième année. Cela est particulièrement valable pour les départements qui ont le seul mois de mars pour organiser des concours.

Cette disposition permettrait en outre d'avancer nos finales nationales dans le mois de mars car plus on va vers la fin du mois, plus la voie est mauvaise mais aussi de mieux maîtriser l'organisation de ces finales nationales.

Finales 2013

Renard : 1^{er}, 2 et 3 mars 2013 à SCRIGNAC (29)

Sanglier : 29, 30 et 31 mars 2013 à CASTELLANE (04)

Chien de Pied : 27 et 28 avril 2013 à HASPARREN (64)

Dispositions concernant l'indisponibilité de certains chiens lors d'une épreuve

Lors d'une épreuve, les juges ont l'impératif devoir de contrôler l'adéquation des chiens présentés avec ceux inscrits sur la feuille d'engagement. Au cas où un ou plusieurs sujets seraient indisponibles (blessure, chaleurs, décès), il est admis la possibilité qu'ils soient remplacés à condition que le ou les remplaçants appartiennent au même propriétaire, la carte d'identification devant alors être présentée.

Qualification des meutes dont le propriétaire adhère dans plusieurs départements

Pour les concurrents adhérant dans des départements différents, seule sera prise en compte la participation à la première épreuve qualificative organisée dans un des départements pour une qualification éventuelle à la régionale.

Qualification du vainqueur d'une finale pour la finale suivante

Le CA du 14 et 15 avril a validé la proposition de Joël Aspect, président de l'AFACCC 65 : tout vainqueur de la finale nationale d'un concours ou d'une épreuve FACCC est automatiquement qualifié pour participer à la finale suivante.

Pour les concours de meutes, la qualification sera généralement la suivante : 2 meutes par région soit 14 meutes (7 régions) + la meute vainqueur de la finale précédente = 15 meutes.

Notre protection juridique évolue ...

Dans sa séance d'été notre Conseil d'Administration national a décidé de maintenir notre service de protection juridique tout en confiant la prestation d'assistance à un autre intervenant.

Bien que le dispositif initial ait permis de combler un vide dans la panoplie des services aux adhérents, le niveau de prise en charge réalisé par notre fournisseur est apparu insuffisant, nécessitant de rompre le contrat actuel.

Le changement de prestataire sera effectif au 01 janvier 2013 et devrait se traduire par une assistance plus efficace et des conseils plus adaptés. Les plafonds de prise en charge des frais de justice seront comparables et ce changement n'aura aucune incidence dans la cotisation 2013 qui demeurera inchangée.

Repères juridiques sur l'utilisation des chiens courants ...

L'intervention de Maître Lagier sur le thème de la réglementation relative à l'utilisation des chiens courants, lors de notre Assemblée Générale de la Côte Saint-André a suscité un vif intérêt. Nous avons donc décidé de procéder à l'édition d'un livret « *La chasse aux chiens courants : repères juridiques* ».

Diffusé avec la revue « Chien Courant » d'octobre, édité en format de poche (9 X 12,5), cet opuscule de 24 pages a pour vocation d'accompagner nos adhérents sur le terrain lors de l'action de chasse.

Nous le proposerons aux AFACCC au prix unitaire de 0,60 €, vous permettant de le proposer à vos nouveaux adhérents ou aux prospects qui vous rendront visite sur votre stand (prix de vente conseillé : 1€). Un courrier vous parviendra en ce sens à compter du 15/09/2012. Nous en ferons de même à l'égard des Fédérations départementales de chasseurs afin que ces dernières puissent ainsi « équiper » leurs administrateurs et les responsables des sociétés de chasse de leur département. Ce faisant, elles concourront à une diffusion élargie de ce support ; mettant ainsi en évidence les contributions de notre association.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSEURS
AUX CHIENS COURANTS



LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS :
REPÈRES JURIDIQUES



en collaboration avec Maître Charles LAGIER

OCTOBRE 2012

FACCC : Son AG confirme sa grande forme du moment

Le bulletin de santé de la Fédération des chasseurs aux chiens courants (FACCC) et de ses 70 délégations départementales (AFACCC) est excellent. La croissance rapide et toujours soutenue du nombre de ses adhérents (près de 11 000 en 2012), la part importante des moins de 40 ans, le dynamisme des AFACCC et de ses élus nationaux en témoignent.

Cette année, la FACCC tenait son Assemblée Générale le 08 juillet 2012 à la Coté Saint André (38) dans le cadre de la 25^{ème} Fête de la Chasse et de la Nature organisée par l'ACCA éponyme. L'équipe de l'AFACCC 38, sous l'impulsion de son Président René Pichat, a magnifiquement accueilli cette A.G. en rassemblant pour l'occasion plus de 150 meutes de chiens courants.

Bernard Baudin, président de la FNC, honorait la plus grosse association cynégétique spécialisée de France de sa présence, ainsi que Maître Charles Lagier, tout comme les représentants de diverses associations nationales. Notons aussi la participation de Vincenzo Ferrara, le dynamique vice-président italien du « Pro Ségugio ». Cette association, dont les liens sont étroits et anciens avec la FACCC, défend les intérêts de ses 15 000 adhérents amateurs transalpins des chiens du 6^{ème} groupe.

Sous l'impulsion de Marc Dudognon, Président, la FACCC a développé devant un parterre de plus de 200 représentants des échelons départementaux son bilan et son programme pour 2013.

Situation financière maîtrisée et particulièrement saine, contribution déterminante de la FACCC à certains dossiers nationaux (formation au tatouage des chiens), développement des services aux adhérents, très nombreux concours de meutes organisés en 2012 (plus de 200 dont trois finales nationales) constituent les principales réalisations.

L'intégration de la FACCC dans les instances cynégétiques nationales, le développement du nombre des adhérents, la refonte de son site internet, l'amélioration de son service de protection juridique et la mise à disposition de nouveaux moyens de communication aux délégations départementales constituent les principaux axes de développement annoncés pour 2012 / 2013. Dynamisme à tous les niveaux, détermination, engagement des équipes ... tous les ingrédients sont réunis pour assurer un avenir radieux aux AFACCC et à la FACCC qui tiendra sa prochaine AG le 14 juillet 2013 en Ile-et-Villaine, dans le cadre de la belle fête du Pertre.

La Gazette Officielle de la Chasse et de la Nature du 20 juillet 2012



C. Lagier ; B. Baudin ; M. Dudognon et B. Banderier



Les représentants des AFACCC

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AFACCC 48**

**PRESIDENT : ROUSSON Emmanuel / Tel : 06.59.04.4211
manurousson@orange.fr**

**PRESIDENT ADJOINT : ROQUES Nicolas / Tel 06.23.77.80.13
roquesnicol@yahoo.fr**

**TRESORIER : MONTIALOUX Sébastien / Tel 06.30.58.74.95
gabclar@orange.fr**

**TRESORIER ADJOINT : ROUJON Laurent / Tel 06.77.40.20.95
roujon.laurent@wanadoo.fr**

**SECRETAIRE: LUBEN Didier / Tel 06.87.47.75.02
didier.luben48@orange.fr**

SECRETAIRE ADJOINT : POUJOLS Bernard / Tel 06 72 68 25 62

MEMBRES :

NATALI Régis

BARRIOL Stéphane

CLADEL NICOLAS



A.F.A.C.C.C. – BULLETIN D'ADHÉSION 2013

Association adhérente à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, fondée le 5 avril 1989, régie par la loi de 1901

 1^{ère} adhésion AFACCC Renouvellement d'adhésion - N° d'adhérent : (au dos de l'ancienne carte)

A.F.A.C.C.C. DÉPARTEMENTALE : (voir liste complète ci-dessous)

DATE D'ADHÉSION SAISON 2013 : / / (adhésion valable du 01/10/2012 au 31/12/2013)

 Adhésion individuelle : 35€

- 1 carte d'adhérent
- 1 abonnement à la revue Chien Courant
- 1 assurance protection juridique

 Adhésion "famille": 50€ *

- 2 cartes d'adhérent
- 1 abonnement à la revue Chien Courant
- 2 assurances protection juridique

 1^{ère} Adhésion JUNIOR GRATUITE

Jeune de moins de 18 ans, valable une seule fois (Joindre obligatoirement un justificatif : copie CNI, livret de famille...)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail : Date de naissance : / /

Nombre de chiens : Races ou types :

J'accepte d'être contacté pour exposer mes chiens : oui nonAdministrateur FDC : oui non si oui, département :

Signature :

Louvetier : oui non si oui, département :*** Formule "famille" - Deuxième adhérent :**NOM, Prénom : Lien familial avec le 1^{er} adhérent: (conjoint, fratrie...)

Adresse : Tél. :

 Abonnement seul à la revue Chien Courant : 30 € (4 numéros par an, si abonnement souscrit avant le 15 janvier 2013)

⚠ Avec cette formule, vous n'êtes pas adhérent à l'association et vous ne recevez pas de carte.

PARRAINAGE : Si vous avez un ami susceptible d'être intéressé par notre association, indiquez-nous ses coordonnées ci-dessous :

Nom, Prénom : E-mail :

Adresse : Tél. :

Bulletin à retourner, accompagné du règlement (chèque ou espèces), à l'adresse indiquée ci-dessous pour votre AFACCC :

Pour les AFACCC : 03 / 05 / 08 / 09-31 / 12 / 15 / 16 / 18 / 19 / 21 / 22 / 23 / 25 / 30 / 34 / 38 / 39 / 40 / 42 / 43 / 44 / 46 / 48 / 49 / 53 / 58 / 63 / 64 / 70-90 / 71 / 72 / 81 / 83 / 84, envoyez le bulletin à cette adresse :

SECRETARIAT NATIONAL FACCC - 13, RUE FONTAINE DU FRÊNE 39240 ARINTHOD

Pour les autres AFACCC, à l'adresse du responsable indiquée ci-dessous :

01	Gilles TIRREAU - La Chaumine 01190 BOISSEY
02	Michel FORZY - Ferme du Faulx 02380 BASSOLES AULERS
04 06	Elie BORTOLINI - 5316, Route d'Andon 06620 GREOLIERES
07 26	Laurent PRIEZ - Place de l'Horloge 07210 BAIX
10	Patricia PHILIPPE - 5, Rue Jean Villain 10110 POLISOT
11	Jean-Pascal SAUX - En Guilhemy 11410 ST MICHEL DE LANES
13	Alain ROSA - Les Espargades 83560 RIANIS
17	Gérard DUGUET 30, Rue des Gabariers 17610 DOMPIERRE SUR CHARENTE
24	Jérôme BRUDY - Caroly 24110 LEGUILLAC DE L'AUCHE
28	Pascal MARIGNIER - 1, Rue du Vieux Moulin 28500 CHARPONT
29	Laurent POSTIC - Goaschéo 29630 SAINT JEAN DU DOIGT
32	Didier DOUBRERE - 8, Chemin de la Ramelle 32730 VILLECOMTAL s/ARROS
33	Huguette COQUIERE - 250, Allée des Primevères 33127 ST JEAN D'ILLAC
35	Daniel PINSARD - La Frogerie 35450 VAL D'IZE
36	Marie-Thérèse DELORME - Les Châtaigniers 36230 ST DENIS DE JOUHET
41	Michel PRIEUR - 32 bis, Haute Rue 41350 VINEUIL

47	Claudia MARBOUTIN - Maisonneuve 47180 LAGUIPIE
50	Jérôme BREGEAULT - 5, La Poterie 50450 LENGRONNE
52 88	Vincent MENEGHETTI - 23, Rue du Château 52500 ARBIGNY SOUS VARENNES
56	Guy LE BLEIZ - Kermoello 56700 KERVIGNAC
65	Louis PUERTOLAS - 57, Chemin Vieux d'Ibos 65420 IBOS
66	Joseph RIGOLE - 4, Route de Montalba 66130 ILLE SUR TET
69	Bruno DEGRANGE - 132, Chemin des Ecoliers - Hameau de Journoux 69440 SAINT MAURICE s/ DARGOIRE
73 74	Laurent CHATENOU - 187, Chemin des Moulins - Jussy 74350 ANDILLY
79	Jacky NIVEAU - Canteau 79500 PAIZAY LE TORT
82	Fernand BEQUIE - Au Bourg 82500 VIGUERON
85	Laurent BAUDRY - La Basse Dorderie 85240 FAYMOREAU
86	Valérie LAMBERT - 1240, Route de la Gare 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
87	Loïc DEZEYRAUD - La Croix de Guillaat 87800 ST MAURICE LES BROUSSES
89	Gérard BALLE - 8, Rue de la Grande Pièce - Egriselles 89290 VENOUY

AVANTAGES LIÉS À L'ADHÉSION

- Chaque trimestre, vous recevez la revue CHIEN COURANT, le magazine des Amateurs de Chasse aux Chiens Courants (janvier, avril, juillet et octobre).
- Vous accédez à la boutique des produits FACCC (contactez votre AFACCC pour toute demande).
- Vous bénéficiez de réductions forfaitaires auprès de diverses enseignes (aliments canins, matériel divers...) : renseignez-vous auprès de votre AFACCC.
- Vous bénéficiez d'un service de Protection Juridique unique, spécialement conçu pour les adhérents de la FACCC dont les dispositions générales vous sont présentées ci-dessous.

PROTECTION JURIDIQUE DES ADHÉRENTS À LA FACCC - Extraits non contractuel

DESCRIPTION :

Lorsqu'un litige sur un plan amiable ou judiciaire, vous oppose à un tiers dans le cadre de votre **activité de chasseur aux chiens courants ou de propriétaire de chiens courants**, notamment lors de l'acte de chasse et/ou de l'entraînement de ceux-ci ; nous vous assistons et intervenons lorsque vous êtes fondé en droit dans les limites ci-après indiquées :

☑ **Protection de l'activité de chasseur ou de propriétaire de chiens courants** : Nous intervenons pour les litiges que vous rencontrez dans le cadre de cette activité face à toutes discriminations liées à l'utilisation de chiens courants, par exemple :

- Violation par une société de chasse des dispositions législatives ou réglementaires concernant la chasse aux chiens courants.
- Adoption de dispositions restrictives à la chasse aux chiens courants ou à leur utilisation.
- Limitation abusive du nombre de chiens autorisés à être utilisés.
- Maltraitance, malveillance.
- Relations litigieuses avec des tiers (Ex. : propriétaire de terrain, problèmes de voisinage...).

☑ **Garantie administrative** : Nous intervenons pour tous litiges que vous rencontrez et vous opposant à l'Administration (arrêtés préfectoraux, une collectivité territoriale, instances cynégétiques dans le cadre de l'activité garantie).

☑ **Garantie de défense pénale** : Nous intervenons lorsque vous êtes poursuivi pénalement (dépôt de plainte, citation directe, mise en examen) ou convoqué devant une commission administrative ou une juridiction disciplinaire, en qualité d'auteur, de coauteur ou de complice d'une contravention ou d'un délit **non intentionnel**, pour des faits commis dans le cadre de l'activité garantie.

PRESTATIONS GARANTIES EN CAS DE LITIGE :

☑ **La Consultation Juridique**, dès lors que vous êtes confronté à un litige et que vous n'avez pas déjà saisi votre avocat, notre juriste vous expose par écrit et par nos soins, les règles de droit applicables et vous donne un conseil sur la conduite à tenir.

☑ **L'Assistance Amiable**, dès lors que des démarches amiables sont envisageables, nous saisissons en votre nom directement l'adversaire et entretenons une médiation.

☑ **L'Assistance Judiciaire**, lorsque le litige est porté devant une commission ou une juridiction, nous prenons en charge les frais et honoraires des intervenants notamment ceux de **votre avocat dont vous avez le libre choix** à hauteur des montants de garantie et du budget définis ci-dessous.

Vous ne devez pas saisir votre avocat sans accord préalable du service juridique de la FACCC.

LES DIFFERENTS BUDGETS DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE :

☑ **Seuils d'intervention (T.T.C)**

- Assistance amiable : le contentieux doit être **au moins égal à 200 €**
- Assistance judiciaire : le contentieux doit être **au moins égal à 400 €**

Toutefois, aucun seuil d'intervention n'est retenu en matière de consultation juridique, de dispositions restrictives, discriminatoires ou de limitations abusives relatives à l'utilisation de chiens courants ; ou lorsque vous êtes cité à comparaître devant les tribunaux répressifs.

☑ **Montants de garantie (T.T.C) : 1 500 € TTC, pour l'ensemble des litiges survenus au cours d'une même année d'assurance.**

☑ **Budget amiable** : Il s'agit de la prise en charge, par nos soins, des diligences effectuées par l'ensemble des intervenants pendant la phase d'assistance amiable, **dans la limite de 300 € TTC.**

☑ **Budget judiciaire** : Il s'agit de la prise en charge, par nos soins, des diligences effectuées par l'ensemble des intervenants (expertise judiciaire, frais d'avoué, d'huissier de justice ou d'avocat, etc ...) durant la phase d'assistance judiciaire, **dans la limite de 700 € TTC.**

LES FRAIS NON GARANTIS :

- Les frais de déplacement et vacations correspondantes, lorsque l'avocat est amené à se déplacer en dehors du ressort de la Cour d'Appel dont dépend son Ordre.
- Les condamnations, les dépenses et frais exposés par la partie adverse, que le Tribunal estime équitable de vous faire supporter si vous êtes condamné, ceux que vous avez accepté de supporter dans le cadre d'une transaction amiable, ou en cours ou en fin de procédure judiciaire.
- Les cautions pénales ainsi que les consignations de partie civile.
- **Les frais engagés sans notre consentement pour l'obtention de constats d'huissier, d'expertise amiable ou de toutes autres pièces justificatives à titre de preuve sauf cas d'urgence.**
- Les honoraires de résultat.
- Les frais et honoraires d'avocat postulant.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- **Toute action résultant de faits antérieurs à la prise d'effet de la garantie**, sauf si vous pouvez établir que vous étiez dans l'impossibilité d'en avoir connaissance avant cette date.
- Toute action découlant d'une **faute intentionnelle** de votre part.
- Les litiges relevant de la Cour d'Assises.
- Les actions ou réclamations dirigées contre vous en raison de dommages mettant en jeu votre responsabilité civile lorsqu'elle est garantie par un contrat d'assurance ou lorsqu'elle aurait dû l'être en exécution d'une obligation légale d'assurance.
- Les litiges vous opposant à la FACCC ou aux AFACCC.

Vous êtes confronté à un litige au sujet de vos chiens courants? Contactez le secrétariat de la FACCC qui évaluera avec vous l'éligibilité de votre problème à notre protection juridique et vous indiquera la marche à suivre :

Téléphone : 03.84.48.02.43 / E-mail : facc.secretariat@orange.fr - Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Logo officiel
 Disponible en 2 dimensions :
 - Rond Ø 90 mm
 - Rond Ø 400 mm

« Chien courant passionné »
 Format 110 x 150 mm

« La Grande Meute »
 Intérieur de pare-brise
 Format 105 x 69 mm

Pare-Soleil 130 x 10 cm

Adhésifs

Les Espèces

- Lapin
- Lièvre
- Chevreuil
- Renard
- Sanglier

Format 110 x 150 mm

Je chasse aux Chiens Courants

Vêtements et accessoires

Tee-shirt
 Coloris Blanc
 Sérigraphie côté cœur et dos
 Tailles S à XXXL

Pull-over
 Coloris Vert
 Broderie côté droit
 Poche à rabat
 Tailles S à XXXL

Chemise
 Coloris Blanc
 Broderie côté droit
 Poche côté cœur
 Tailles S à XXXL

Gilet sans manche
 Coloris Beige ou Kaki
 Broderie côté cœur
 Tailles S à XXXL

Polo
 Coloris Beige
 Sérigraphie côté cœur
 Tailles S à XXXL

Bonnet brodé FACCC
 1 face kaki, 1 face orange
 Maille polaire
 Taille Unique

Béret brodé FACCC
 100% laine
 Taille Unique
 4 couleurs : Noir, Bronze, Rouge et Vert Sapin

Écusson brodé
 Sur velcro ou thermocollant
 Ø 77 mm

Modèle déposé, créé spécialement pour la FACCC
 Couteau à cran forcé
 Lame à ponçage en acier XC 75 forgé de 9,5cm
 Manche en bois portant les 2 têtes de chien et la carte de France ornant le logo de la FACCC
 Ressort acier XC 65 guilloché et platines inox 2
 Etui cuir fabrication artisanale avec inscription FACCC sur le rabat

Le Couteau du Chasseur aux Chiens Courants



Plaque de chenil AFACCC

Un objet de qualité pour décorer vos chenils, vos remorques, ... et marquer votre attachement à la cause du Chien Courant !
 Plaque en relief, respectant strictement notre logo et ses couleurs, Ø 15 cm. Modèle déposé.

**Merci à eux...
 Nos Partenaires**



fédération des chasseur de la lozere



ville de MARVEJOLS



Weldom Marvejols et St Chely



Etablissements SOLIGNAC
 Alimentation Canine



ISOLATION ECO CONCEPT 48/12
 Isolation : murs creux / doubles planchers sous pentes sans démolition
 LAURENT CASTAN
 07,86,63,89,14